

Afghanistan : La France préfère les djihadistes...



Dans un article du Monde paru le 7 février il est question d'un interprète afghan sous le titre : « Le Conseil d'État défend le droit à la protection d'un interprète afghan »

Suivi du sous-titre :

Paris avait refusé un visa à ce traducteur qui fait partie des 800 civils afghans ayant travaillé pour l'armée française pendant le conflit.

En effet, dans un arrêt du 1^{er} février, le Conseil d'État, saisi du cas de l'un d'entre eux, considère que ces personnels civils peuvent légitimement solliciter du ministère des armées « une protection fonctionnelle », comme toute personne sous contrat avec l'administration.

Plus loin il est signalé que : *Lors du départ des troupes françaises, fin 2012, certains, (parmi les 800 qui ont servi l'armée française), ont sollicité la délivrance d'un visa de*

long séjour en France dans le cadre du dispositif de réinstallation des personnels civils de recrutement local (PCRL) employés en Afghanistan. Fin décembre 2012, 32 dossiers d'interprètes avaient été retenus sur les 120 examinés. Considérant que ce quota était trop faible, l'ambassadeur de France alors en poste à Kaboul, Bernard Bajolet, avait obtenu le doublement du nombre de visas. En 2015, puis début 2018, l'État acceptait de nouveaux dossiers.

C'est donc au compte-gouttes que furent acceptés les dossiers de ces personnes, vraisemblablement musulmanes, ayant servi la France et menacées dans leur vie. L'interprète dont il est question dans cet article ne peut donc prétendre à un visa de long séjour que depuis le 1^{er} février 2019.

Cette attitude de la France envers les musulmans qui nous ont rendu service, qui ont montré qu'ils peuvent s'assimiler, est à rapprocher de ceux qu'elle accepte sans aucune condition, ceux qui, sans qualification, sont susceptibles de ne pas s'intégrer, mais qui au contraire vont semer le désordre, la « zizanie » : les migrants, essentiellement musulmans.

Le faible niveau de vie aux Philippines justifierait l'arrivée de nombreux migrants. Hélas, en tant que catholiques, ils pourraient s'intégrer. Idem pour les ressortissants du Sud Soudan. Pour les chrétiens de Syrie ou d'Irak on évoque, comme par hasard, leur droit de vivre chez eux. Ce qui est humain, mais jamais évoqué pour les musulmans non choisis, d'où qu'ils viennent.

Dans l'article cité vous constaterez que notre ministre des Affaires étrangères ose déclarer que c'était pour des questions de « *sûreté nationale notamment des infiltrations, dans les refus opposés à certaines demandes de visa.* »

Parmi les gens corrects il y aurait des risques d'infiltration alors que le gouvernement prétend qu'il n'y a pas ce risque lorsqu'il s'agit de migrants qu'on laisse rentrer en grand

nombre sans aucun contrôle ! Une vision du RN ou de la « fachosphère » qui pratiquent l'amalgame, ben voyons.

Max Leroy